

Octobre 2026

Projet agrivoltaïque « Le Grand Mas » à Confolens (16)

Ce bulletin vise à partager avec vous les avancées du projet agrivoltaïque de Confolens porté par Enoé

Un projet au soutien de l'élevage bovin

Le projet agrivoltaïque est situé à Confolens et concerne environ 14 hectares de prairies permanentes et de surfaces fourragères exploitées par la SCEA Gowland, soit 7 % de sa surface agricole utile de 213 hectares. Situées à proximité des bâtiments d'élevage, ces parcelles sont particulièrement adaptées au pâturage des bovins de race Limousine élevés sur l'exploitation.
L'installation agrivoltaïque, compatible avec l'activité d'élevage, vise à soutenir le développement du cheptel, aujourd'hui composé d'environ 60 vaches allaitantes, avec un objectif de 100 bovins à l'horizon 2034.

Le projet contribue également à sécuriser l'avenir de l'exploitation dans le cadre de sa transmission progressive à la nouvelle génération, le fils de M. Gowland étant appelé à reprendre l'activité dans les prochaines années, déjà associé dans la SCEA.

Les panneaux photovoltaïques, montés sur des structures orientables, seront espacés de 7 mètres, permettant le maintien du pâturage et de la fauche sous les panneaux. L'ombrage généré contribuera au bien-



être des animaux lors des périodes de forte chaleur.

Le projet est porté par Enoé et s'inscrit dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023, garantissant la compatibilité entre production agricole et production d'énergie renouvelable.

60
vaches allaitantes environ

13,92ha
Surface clôturée (7 % de la SAU)

5,56 MWc
Puissance installée

1639
Foyers alimentés/an

Pâturage bovin
Activité agricole maintenue

Les étapes du projet

Aujourd'hui : Finalisation des différents volets de l'étude d'impact : naturel, paysager, physique, humain et agricole

TI 2027 Dépôt du permis de construire

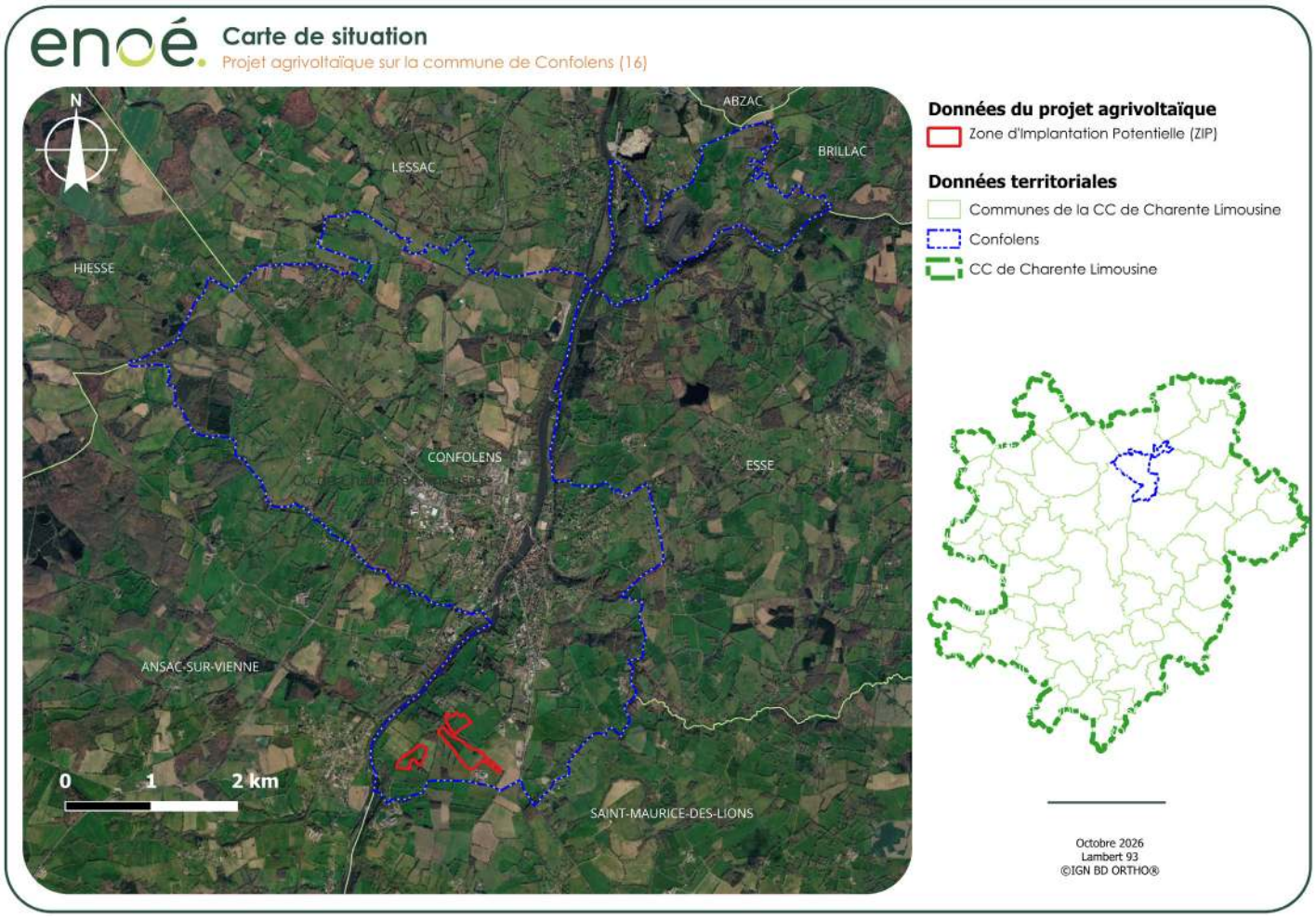
TI 2029 Publication de l'éventuel arrêté accordant le permis de construire

TI 2030 Début des travaux

Mi-2031 Mise en service de l'installation

Rencontrons - nous !

Une **permanence d'informations** a lieu en mairie de Confolens le **jeudi 26 Novembre de 14h30 à 19h** afin de présenter le projet et répondre aux questions des habitants.

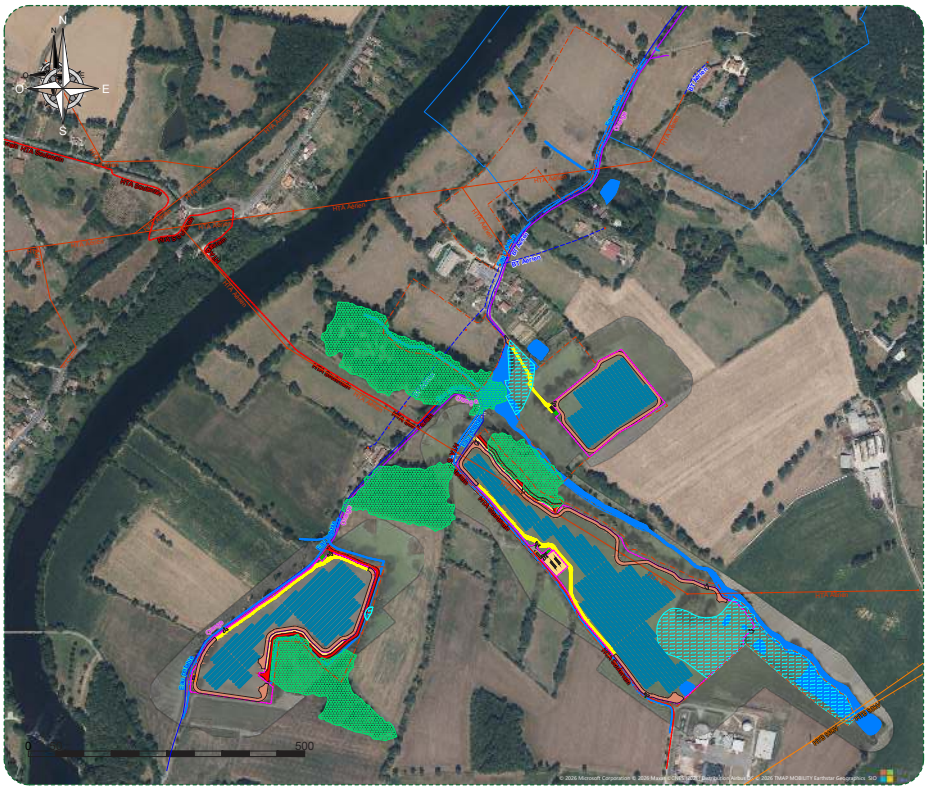


Des études pour **une bonne intégration du projet**

Pour assurer une intégration harmonieuse du projet agrivoltaïque dans son environnement, plusieurs études sont menées.

Les études agricoles, réalisées par ENVOLIS, évaluent les impacts du projet sur l'exploitation et sur l'économie agricole locale, tout en garantissant le maintien d'une activité agricole viable.

Une analyse réglementaire, portée par Enoé, vérifie la conformité du projet avec la loi APER encadrant les installations agrivoltaïques.



LEGENDE	
	Module PV 680 Wc (2382 x 1134 x 35mm)
	Table PV 1V27
	Poste de livraison et de transformation
	Poste de transformation
	Piste lourde (l=5m)
	Piste existante à renforcer (l=5m)
	Piste technique (l=6m)
	Piste légère (l=6m)
	Piste SDIS (l=5m)
	Bande à la terre (l=5m)
	Portail (l=7m)
	Portail bovins (l=6m)
	Clôture
	Limite de propriété
	Réserve incendie (60 m³) et son aire d'aspiration
	Zone d'exclusion
	Massif forestiers
	Zone humide pédologique
	Zone humide
	Zone de stockage BESS

Les mesures ERC :
Éviter, Réduire, Compenser

La séquence ERC est le fil conducteur de la prise en compte de l'environnement dans les projets. Elle est encadrée réglementairement, et vise à mettre en place, par ordre de priorité, des mesures pour :

Éviter

La meilleure façon de préserver l'environnement est d'éviter les impacts.

Réduire

Dès lors que les impacts n'ont pu être suffisamment évités, il s'agit de mettre en place des solutions pour réduire la durée, l'intensité, l'étendue des impacts restants.

Compenser

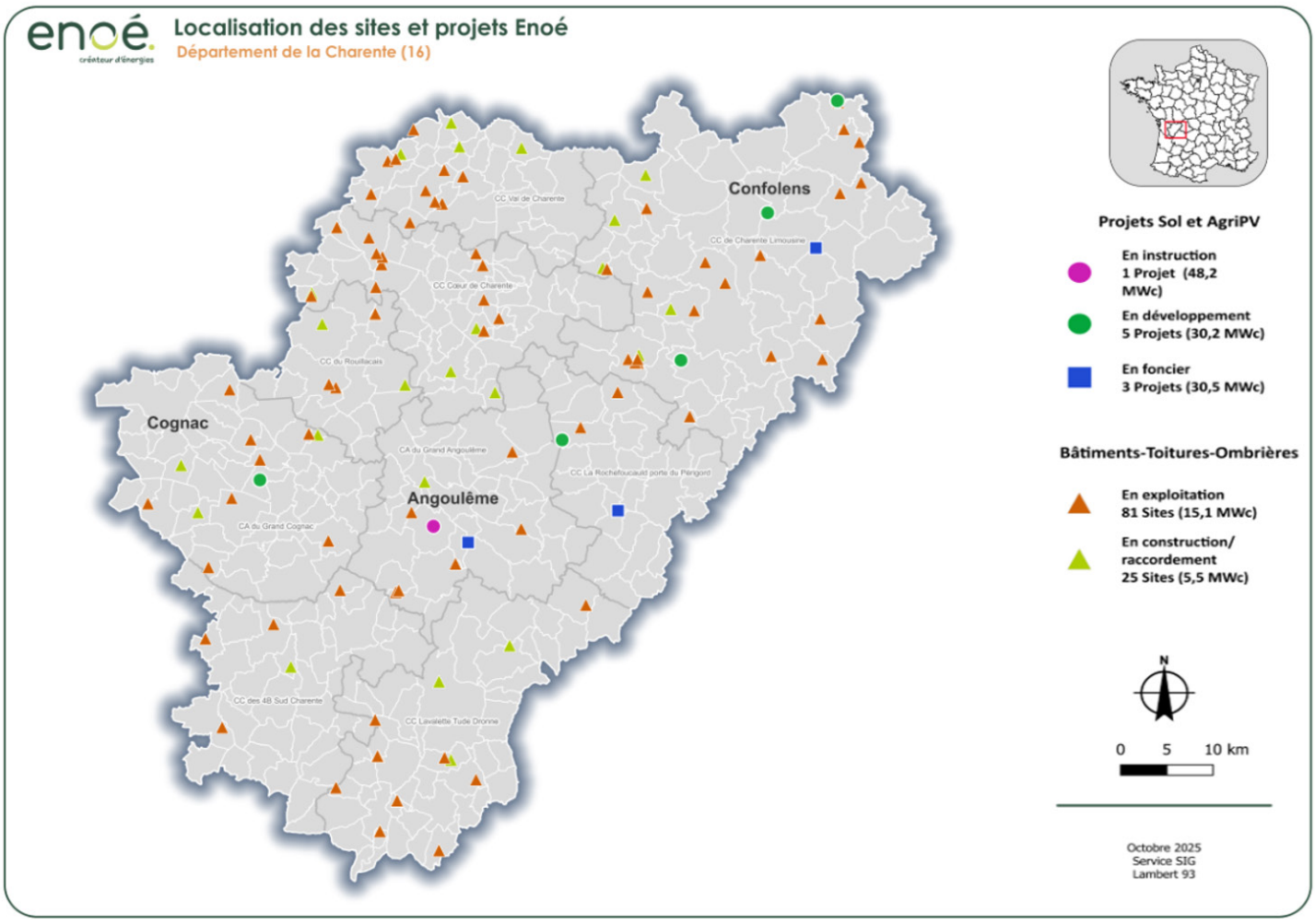
En dernier recours, des mesures compensatoires doivent être engagées pour apporter une contrepartie positive, si des impacts négatifs persistent.

Les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux identifiés sont pris en compte afin d'éviter tout impact sur le milieu naturel. Le projet est conçu de manière à préserver les éléments existants du paysage, notamment les haies et les structures végétales.

Le bureau d'études spécialisé « Envolis » accompagne le projet et travaille en collaboration avec le bureau d'études « Atelier du Périscope » sur le volet paysager, afin d'assurer une intégration harmonieuse de l'installation dans son environnement.

Ancrage territorial



Un projet agrivoltaïque, **qu'est-ce que c'est ?**

Depuis mars 2023, l'agrivoltaïsme est défini légalement. La loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable a apporté un cadre réglementaire pour accompagner le développement de cette nouvelle filière au service de la production agricole. Ainsi, une installation agrivoltaïque doit être réversible et apporter un ou plusieurs services à une production agricole, tout en assurant sa pérennité. Elle ne doit pas détériorer les revenus de l'exploitation.

Loi et AgriPV

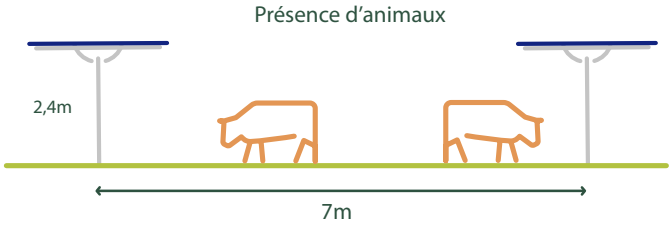
Enoé est fortement engagé dans le développement de la filière agrivoltaïque. Chaque projet s'inscrit dans la charte Agrinoé, fondement de l'approche d'Enoé, qui assure par des règles concrètes, la bonne synergie entre la production d'énergie renouvelable et la production agricole.

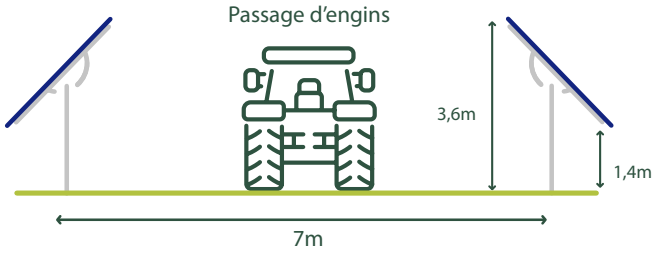
Une installation agrivoltaïque apporte au moins un des 4 services suivants à la production agricole :

- Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration du bien-être animal
- Protection contre les aléas climatiques



À quoi ressemble une installation agrivoltaïque ?





Qui sommes **nous ?**

Producteur d'énergies renouvelables, Enoé maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, **de la conception à l'exploitation d'installations photovoltaïques.** Ses solutions en énergie solaire (centrales agrivoltaïques, au sol, sur toitures et ombrières) participent à la transition énergétique et à la décarbonation des activités des collectivités, entreprises et exploitations agricoles. Sa filiale Hynoé est active sur les projets d'hydrogène renouvelable qui émergent dans les territoires.

150
Collaborateurs

190 MWc
en développement en France

Thibaut Barboteau
Chef de projets photovoltaïques
06 62 16 82 61
thibaut.barboteau@enoe-energie.fr

www.enoe-energie.fr

enoé.

Imprimé par Echo l'Agence, 20 rue Jorgi Reboul. Ne pas jeter sur la voie publique. Enoé Energie, société par actions simplifiée au capital de 1.196.175 euros, 10 Place de la Joliette, Atrium 10.2 Les Docks, 13002 Marseille, 849 766 092 RCS Marseille.